

100% DANSE - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR - Saison 2026-2027

Les présentes Conditions Générales de Vente et Règlement Intérieur ont pour objet de définir les conditions d'inscription, de paiement et de fonctionnement de l'école **100% Danse**, ainsi que les règles nécessaires au bon déroulement des activités et à la sécurité de tous. Elles sont portées à la connaissance de l'élève ou de son représentant légal lors de l'inscription, disponibles à l'accueil des centres et consultables sur le site internet de 100% Danse. Toute inscription à l'école implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

1. INSCRIPTION - L'inscription est personnelle et nominative. Elle donne accès exclusivement au(x) cours ou forfait(s) sélectionné(s) lors de l'inscription. L'école se réserve le droit de refuser une inscription lorsque les effectifs d'un cours sont complets ou lorsque les conditions nécessaires à la pratique de la discipline ne sont pas réunies. L'inscription devient définitive après validation du dossier et règlement selon les modalités proposées par l'école. Un cours d'essai, lorsqu'il est proposé, ne constitue pas une inscription définitive et est soumis aux conditions communiquées par l'école.

2. TARIFS ET PAIEMENT - Les tarifs applicables sont ceux affichés sur le site internet de 100% Danse et dans les centres de danse au moment de l'inscription. Le règlement de la cotisation est exigible lors de l'inscription. Pour certains forfaits, l'école peut proposer des facilités de paiement, notamment un règlement en plusieurs échéances sans frais, selon les modalités indiquées au moment de l'inscription. En cas de paiement en plusieurs échéances, l'engagement porte sur la totalité du forfait souscrit. Le fractionnement du paiement constitue uniquement une facilité de règlement et ne transforme pas le forfait annuel en abonnement mensuel sans engagement. **Impayés** : En cas de rejet d'un prélèvement, de chèque impayé ou de toute autre échéance non réglée à sa date d'exigibilité, 100% Danse pourra appliquer des frais correspondant aux coûts réellement supportés par l'école, dans les limites autorisées par la réglementation applicable. Après relance restée sans règlement, l'accès aux cours pourra être suspendu jusqu'à régularisation de la situation. Cette suspension ne dispense pas du paiement des sommes contractuellement dues.

3. FORFAITS ANNUELS, ABSENCES ET REMBOURSEMENTS - Les forfaits annuels correspondent à une inscription pour la saison complète et non à l'achat de cours à l'unité. Une absence de l'élève, quelle qu'en soit la raison, ne donne droit à aucun remboursement, réduction ou report du forfait. Les cours manqués par l'élève ne peuvent pas être déduits du montant de l'inscription. En cas d'arrêt volontaire de l'activité en cours de saison, le forfait annuel reste dû dans les conditions prévues lors de l'inscription, sous réserve des droits impératifs éventuellement applicables au consommateur. Toute demande exceptionnelle de report ou d'avoir pourra être examinée par la direction, sans que cela constitue un droit acquis pour l'élève. **Fermeture exceptionnelle de l'école** En cas de fermeture temporaire imposée par une décision administrative, sanitaire ou par un événement indépendant de la volonté de 100% Danse, l'école pourra, selon les circonstances et les possibilités d'organisation, proposer notamment : des cours de remplacement, des cours supplémentaires, un report de certains cours, un avoir, ou, lorsque cela est nécessaire et juridiquement applicable, un remboursement. Le choix des modalités de compensation appartient à la direction, en fonction notamment de la durée et des conséquences de la fermeture.

4. INSCRIPTIONS EN LIGNE ET DROIT DE RÉTRACTATION - Lorsque l'inscription est conclue à distance, le consommateur bénéficie en principe du droit de rétractation prévu par le Code de la consommation. Toutefois, le droit de rétractation ne s'applique notamment pas aux prestations de services de loisirs devant être fournies à une date ou pendant une période déterminée, dans les conditions prévues par l'article L.221-28 du Code de la consommation. Lorsque le droit de rétractation est applicable, les modalités et délais prévus par la réglementation sont communiqués au consommateur lors de la conclusion du contrat. Lorsque l'élève demande expressément à commencer les cours avant l'expiration du délai légal de rétractation, les règles relatives au commencement anticipé de la prestation et, le cas échéant, à la perte du droit de rétractation s'appliquent conformément à la réglementation.

5. CALENDRIER ET VALIDITÉ DES FORFAITS - La saison comprend : **33 semaines de cours pour les enfants** et **36 semaines de cours pour les adultes**. L'école suit le calendrier scolaire, avec les adaptations propres au fonctionnement de 100% Danse. Les cours indiqués « **Enfants** » et « **Ados** », respectivement identifiés en jaune et en vert sur le planning, ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires. Les cours indiqués « **Adultes** » sont assurés durant la première semaine de chacune des périodes de vacances scolaires, à l'exception des vacances de Noël, durant lesquelles les cours ne sont pas assurés pendant les deux semaines. Aucun cours ne sera également assuré du 4 au 9 mai 2027. Les cours ne sont pas assurés les jours fériés et ne font pas l'objet d'un rattrapage. Les périodes particulières de fermeture de l'école sont communiquées dans le calendrier de la saison.

6. MODIFICATION D'UN COURS - Pour des raisons d'organisation, d'effectifs ou de contraintes liées aux enseignants, 100% Danse peut être amenée à modifier exceptionnellement un horaire, une salle ou un enseignant. L'école s'efforcera de prévenir les adhérents dans les meilleurs délais. Lorsqu'une modification substantielle affecte directement la prestation souscrite, les droits du consommateur prévus par la réglementation restent applicables.

7. HORAIRES ET ASSIDUITÉ - Les élèves doivent respecter les horaires des cours. Il est recommandé d'arriver environ **10 minutes avant le début du cours**. L'accès au cours peut être refusé en cas de retard important lorsque celui-ci est susceptible de perturber le déroulement du cours ou de présenter un risque pour l'élève. Toute absence doit, dans la mesure du possible, être signalée à l'école. L'assiduité est particulièrement importante pour les élèves participant aux spectacles, aux créations ou aux projets nécessitant des répétitions collectives.

8. RESPONSABILITÉ DES MINEURS - Les responsables légaux sont responsables de l'accompagnement de leur enfant jusqu'au centre et doivent venir le récupérer à l'issue de son cours, dans le hall d'accueil. Pour les jeunes enfants, les responsables légaux doivent s'assurer de la présence effective du professeur avant de laisser leur enfant. L'école n'assure pas la garde des enfants en dehors de leur créneau de cours. Un enfant ne pourra quitter seul l'établissement que si son responsable légal a expressément autorisé cette situation. Lorsque le responsable légal autorise son enfant à venir ou repartir seul, il assume cette décision et les conséquences qui en découlent en dehors du temps de prise en charge par l'école.

9. TENUE VESTIMENTAIRE - Une tenue adaptée à la discipline pratiquée est obligatoire. Certains cours peuvent nécessiter une tenue particulière, qui sera précisée par l'enseignant ou la direction en début de saison. Pour des raisons de sécurité : les cheveux longs doivent être attachés ou retenus ; les bijoux doivent être retirés pendant les cours ; les objets susceptibles de blesser l'élève ou un autre participant sont interdits ; les chaussures doivent être adaptées à la discipline pratiquée. L'enseignant peut refuser la participation à un cours si la tenue de l'élève présente un risque pour sa sécurité ou celle des autres.

10. TÉLÉPHONES ET OBJETS PERSONNELS - L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite pendant les cours. Les téléphones doivent être **éteints ou placés en mode silencieux et rangés** pendant toute la durée du cours. Le professeur peut toutefois **autoriser ponctuellement leur utilisation**, notamment pour filmer une chorégraphie ou le travail réalisé pendant le cours, afin de permettre aux élèves de revoir et de travailler la chorégraphie à leur domicile. Les élèves sont responsables de leurs effets personnels. 100% Danse décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'un objet personnel dans les locaux, sauf faute directement imputable à l'école. Il est fortement recommandé de ne pas apporter d'objets de valeur.

11. ACCÈS AUX SALLES ET AUX VESTIAIRES - Les salles de cours et les vestiaires sont **exclusivement réservés aux élèves pendant leur créneau de cours**. En dehors de leur cours, l'accès aux salles de cours et aux vestiaires est **strictement interdit**. Les parents, accompagnateurs ou amis ne sont pas autorisés à entrer dans les salles pendant les cours, sauf autorisation exceptionnelle de la direction. Cette règle est destinée à garantir la sécurité des élèves, le respect des cours et le bon fonctionnement de l'école.

12. RESPECT ET COMPORTEMENT - Chaque élève, parent ou accompagnateur s'engage à adopter un comportement respectueux envers : les enseignants ; les membres de l'équipe ; les autres élèves ; les accompagnateurs ; les locaux ; le matériel de l'école. Sont notamment interdits : les insultes et propos injurieux ; les menaces ; les comportements agressifs ou violents ; les dégradations volontaires ; les vols ; toute attitude susceptible de perturber gravement le fonctionnement des cours. Tout comportement grave ou répété pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'école, après appréciation de la direction. Selon la gravité des faits, une exclusion immédiate pourra être décidée. Une telle exclusion ne prive pas l'école de son droit de réclamer les sommes éventuellement dues au titre de l'inscription.

13. SÉCURITÉ - Les élèves doivent respecter les consignes de sécurité données par les enseignants et l'équipe de 100% Danse. Toute blessure, problème de santé ou difficulté particulière pouvant avoir une incidence sur la pratique doit être signalé à l'enseignant ou à la direction. L'école pourra refuser temporairement l'accès à une activité lorsqu'elle estime que la pratique présente un risque manifeste pour l'élève ou pour les autres participants. Les élèves doivent utiliser le matériel conformément aux consignes données par les enseignants. Toute dégradation volontaire pourra donner lieu à une demande de réparation du préjudice subi.

14. ÉLÈVE NON INSCRIT À UN COURS - L'accès aux cours est réservé aux personnes régulièrement inscrites ou ayant obtenu une autorisation préalable de l'école. Toute personne participant à un cours sans inscription ou sans autorisation pourra être invitée à quitter immédiatement le cours et les locaux. Le cours pourra être facturé au tarif en vigueur.

15. SPECTACLES ET ÉVÉNEMENTS - Deux grands spectacles peuvent être organisés au cours de la saison. La participation à un spectacle implique le respect des consignes données par les professeurs et l'équipe de 100% Danse. Les élèves participant au spectacle doivent respecter les répétitions et les horaires qui leur sont communiqués. Les costumes, accessoires et tenues spécifiques demandés pour le spectacle sont à la charge de l'élève ou de son responsable légal. Les élèves participant au spectacle bénéficient de la gratuité pour les représentations auxquelles ils participent, selon les modalités communiquées par l'école. Les tarifs d'entrée applicables aux accompagnateurs sont communiqués lors de l'ouverture de la billetterie. Pour des raisons de sécurité et d'organisation, l'accès aux espaces de répétition et aux coulisses peut être interdit aux accompagnateurs. Le planning des répétitions est communiqué dans les meilleurs délais et, lorsque cela est possible, environ deux semaines avant le spectacle. La participation à certaines répétitions peut être indispensable pour permettre à l'élève de participer au spectacle.

16. DROIT À L'IMAGE - Des photographies et/ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des cours, événements, stages, spectacles et manifestations organisés par 100% Danse. L'utilisation de l'image d'un élève à des fins de communication ou de promotion de l'école est soumise aux autorisations nécessaires. Pour les élèves mineurs, l'autorisation du ou des représentants légaux est recueillie conformément aux règles applicables. Le refus d'autorisation de droit à l'image ne peut pas, à lui seul, entraîner un refus d'inscription. Les photographies ou vidéos réalisées dans le cadre des spectacles peuvent faire l'objet de conditions spécifiques communiquées aux familles.

17. DONNÉES PERSONNELLES — RGPD - Les informations recueillies lors de l'inscription sont nécessaires à la gestion administrative et pédagogique de l'élève, à la facturation, à la communication avec les adhérents et, lorsque cela est nécessaire, à l'organisation des activités. Les données personnelles sont traitées conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles. Chaque personne dispose, dans les conditions prévues par la réglementation, de droits sur ses données personnelles, notamment d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition lorsque celui-ci est applicable. Pour toute question relative aux données personnelles, l'adhérent peut contacter 100% Danse aux coordonnées communiquées par l'école.

18. RÉCLAMATIONS - Toute réclamation doit être adressée en priorité à 100% Danse afin de permettre une recherche de solution amiable. La réclamation peut être effectuée par écrit aux coordonnées de l'école. L'école s'engage à examiner toute réclamation avec attention et à apporter une réponse dans un délai raisonnable.

19. FORCE MAJEURE - 100% Danse ne pourra être tenue responsable d'une inexécution ou d'un retard dans l'exécution de ses obligations lorsqu'ils résultent d'un événement indépendant de sa volonté et répondant aux conditions de la force majeure. Sont notamment susceptibles d'être concernés les événements rendant impossible l'accès aux locaux ou l'organisation des cours, sous réserve des conditions légales applicables. Lorsque cela est possible, l'école mettra en œuvre des solutions permettant de limiter les conséquences de l'événement pour les élèves.

20. MODIFICATION DES CONDITIONS - 100% Danse peut être amenée à modifier les présentes conditions afin de tenir compte de l'évolution de son fonctionnement ou de la réglementation. Les nouvelles conditions seront communiquées aux adhérents par tout moyen approprié lorsqu'elles sont susceptibles de leur être applicables.

21. ACCEPTATION - L'inscription à 100% Danse implique la prise de connaissance et l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur. Pour les élèves mineurs, l'acceptation est effectuée par leur représentant légal. **100% Danse se réserve le droit de prendre toute mesure nécessaire au bon fonctionnement de l'école, à la sécurité des personnes et au respect des présentes conditions.**

22. RESPONSABILITÉ, APTITUDE À LA PRATIQUE ET ASSURANCE - L'adhérent, ou son représentant légal pour les élèves mineurs, déclare que l'élève est apte à pratiquer l'activité choisie et ne présente pas, à sa connaissance, de contre-indication à la pratique de la danse ou de l'activité concernée. L'adhérent ou son représentant légal s'engage à informer 100% Danse de toute particularité de santé, limitation ou contre-indication connue pouvant avoir une incidence sur la pratique de l'activité, ainsi que de toute évolution de son état de santé en cours de saison. Pour les activités de loisir proposées par 100% Danse, aucun certificat médical n'est exigé lors de l'inscription, sauf lorsque la réglementation applicable, les conditions particulières d'une activité ou l'organisation d'une compétition l'imposent. L'adhérent ou son représentant légal reconnaît qu'il lui appartient de solliciter, s'il l'estime nécessaire, l'avis de son médecin avant toute pratique sportive ou en cas de doute concernant son aptitude à pratiquer l'activité choisie. L'adhérent ou son représentant légal déclare également être couvert par une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer à des tiers dans le cadre de sa pratique au sein de 100% Danse.

100% Danse

Site internet : www.100pour100danse.com

Version applicable à la saison **2026-2027**.